



DEVENEZ

EDUCATEUR SPORTIF

BPJEPS certifié - Mention Rugby à XV



Les Objectifs

Avec le BPJEPS, vous pouvez devenir moniteur ou encore animateur dans une entreprise, un club de sport ou encore une association.

Grâce à la mention "rugby à XV", vous pouvez encadrer la pratique de ce sport, mettre en place des actions d'animation en rugby visant à une meilleure connaissance des bienfaits de ce sport sur la santé.

**PROCHAINE
SESSION**

**du 16/09/2024
au 26/08/2025**

BPJEPS EDUCATEUR SPORTIF MENTION RUGBY A XV

Alternance : 609 h de formation sur 12 mois

+ de 70 % du temps en structure

Pour devenir un éducateur sportif professionnel et diplômé

La formation

- > Concevoir des projets d'animations sportives
- > Conduire des séances d'animations sportives adaptées au public
- > Conduire des cycles d'apprentissage, compétitions
- > Être capable d'adapter la séance proposée selon le public
- > Créer des événements, trouver de nouveaux financements
- > Devenir un éducateur sportif professionnel polyvalent et diplômé

Le titre

- > BPJEPS Niveau 4 (équivalent baccalauréat)
- > Inscrit au RNCP sous le numéro 36249
- > Certificateur : Ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques
- > Date de publication : 03/03/2022
Date d'échéance : 01/09/2026
- > Certification selon le référentiel diplôme
(<https://www.legifrance.gouv.fr/lodai/id/JORFTEXT000033105450/>)

Les compétences

- > Le titulaire du BPJEPS spécialité "Educateur Sportif" mention "Rugby à XV" encadre cette discipline.
- > Mobiliser les techniques de la mention rugby à XV pour mettre en œuvre une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage.
- > Conduire une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage en rugby à XV.
- > Communiquer sur les actions et le fonctionnement de la structure. Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure

Les prérequis

- > Avoir 18 ans, réussi les TEP, le PSC1, un certificat médical de non contre-indication à la pratique et l'enseignement des activités physiques et sportives datant de moins d'un an à l'entrée en formation.
- > Justifier de la pratique de l'activité pendant au moins une saison sportive (une attestation doit être délivrée par le responsable de la structure dans laquelle l'expérience a été acquise.).

Le contrat d'apprentissage

LES + POUR L'APPRENTI

- > Se former à un métier grâce à l'alternance et obtenir un diplôme
- > Bénéficier du statut de salarié
- > Bénéficier de la prise en charge de la formation et d'un accompagnement personnalisé
- > Se construire une expérience de terrain et une place dans une structure
- > Pérenniser son emploi

LES + POUR L'EMPLOYEUR

- > Une formation adaptée aux besoins de la structure par la mise en place d'un projet concret (UC1 à UC2)
- > Des modules de formation dans les spécialités qui tiennent compte de la discipline de la structure affiliée aux fédérations concernées
- > Une aide jusqu'à 6 000 € la 1ère année de contrat
- > Une exonération partielle des charges patronales

FORMATION ACCESSIBLE A TOUT PUBLIC Y COMPRIS AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

INFOS PRATIQUES

- > Lieu de Formation :
Centre de formation SporFormation
📍 159/161 rue Armand Silvestre
92400 Courbevoie
✉ admin@sporformation.fr
- > Jours de formation en centre :
Le lundi et le mardi
- > Coordinateur pédagogique :
Raphaël : 06.23.71.69.97 - raphaelsporformation@gmail.com
- > Tarifs :
En contrat d'apprentissage la formation est prise en charge selon le coût du contrat.
Sans prise en charge par un OPCO : 8,50 €/H **
Avec prise en charge par un OPCO : de 12 €/H à 15 €/H selon contrat.
Avec prise en charge Pôle Emploi : 8,50 €/H **
** hors certifications et frais de dossier.
- > Résultat de la promo 2021-2022 : 30% d'obtention du diplôme